

**Zeitschrift:** Bulletin de l'Association suisse des électriciens  
**Herausgeber:** Association suisse des électriciens  
**Band:** 18 (1927)  
**Heft:** 5  
  
**Rubrik:** Productions pour l'assemblée générale de l'UCS

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 14.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

*Bemerkungen:*

1. Gemäss Art. 15 der Statuten des Komitees vom 11. November 1922 werden die Kosten für den Unterhalt seines Bureau vom Schweiz. Elektrotechnischen Verein getragen.
2. Gemäss demselben Art. 15 tragen die Institutionen und Verbände die Kosten, welche durch die Teilnahme ihrer Delegierten an den Sitzungen des Landeskomitees, an den Tagungen der Commission Internationale de l'Eclairage und an den Sitzungen der Spezialkommission entstehen.

*Budget für das Jahr 1927.*

	Fr.
<i>A. Einnahmen:</i>	
Saldo vom Vorjahr . . . . .	748.30
Jahresbeiträge an das Komitee, wie bisher . . . . .	725.—
	<u>1 473.30</u>
<i>B. Ausgaben:</i>	
Jahresbeitrag des Komitees an die Commission Internationale de l'Eclairage (Generalsekretariat in Teddington) £ 20.— . . . . .	500.—
Beitrag an die Kosten von Untersuchungen im Jahre 1927 . . . . .	400.—
Einnahmen-Ueberschuss . . . . .	573.30
	<u>1 473.30</u>

*Bemerkungen:*

Der Jahresbeitrag des Comité Suisse de l'Eclairage an die Commission Internationale de l'Eclairage ist gemäss deren Beschluss vom 25. Juli 1924 ab 1. Januar 1925 auf die Dauer von drei Jahren auf £ 20.— angesetzt.

Das Komitee hat den vorstehenden Bericht in seiner Sitzung vom 6. April 1927 genehmigt.

Der Präsident:

(gez.) *A. Filliol.*

Der Sekretär:

(gez.) *F. Largiadèr.*

## Union de Centrales Suisses d'Electricité (U. C. S.)

### Invitation

#### à la XXXXV<sup>me</sup> assemblée générale ordinaire

à Interlaken, au Kursaal, Höheweg

samedi, le 18 juin 1927, à 3 heures de l'après-midi.

#### Ordre du jour:

- 1<sup>o</sup> Nomination de deux scrutateurs.
- 2<sup>o</sup> Approbation du procès-verbal de la XXXXIV<sup>e</sup> assemblée du 14 août 1926 à Bâle<sup>1)</sup>.
- 3<sup>o</sup> Approbation du rapport du comité pour l'année 1926<sup>2)</sup>.
- 4<sup>o</sup> Compte de l'U. C. S. pour l'exercice 1926<sup>2)</sup>; rapport des vérificateurs des comptes et propositions du comité.
- 5<sup>o</sup> Approbation du rapport de la section des achats pour l'année 1926<sup>2)</sup>.
- 6<sup>o</sup> Compte de la section des achats pour l'exercice 1926<sup>2)</sup>; rapport des vérificateurs des comptes et propositions du comité.
- 7<sup>o</sup> Budget de l'U. C. S. pour 1928<sup>2)</sup>; proposition du comité.
- 8<sup>o</sup> Budget de la section des achats pour 1928<sup>2)</sup>; proposition du comité.

<sup>1)</sup> Voir Bulletin 1926, No. 9.

<sup>2)</sup> Voir Bulletin 1927, No. 5.

- 9<sup>o</sup> Fixation des cotisations des membres pour 1928 conformément à l'art. 6 des statuts; proposition du comité<sup>2)</sup>.
- 10<sup>o</sup> Rapport sur l'activité et les comptes de Secrétariat général en 1926<sup>2)</sup>, approuvé par la commission d'administration.
- 11<sup>o</sup> Budget du Secrétariat général pour 1928<sup>2)</sup>, approuvé par la commission d'administration.
- 12<sup>o</sup> Rapport du Comité Suisse de l'Eclairage (C. S. E.) pour l'année 1926 et budget pour 1928<sup>2)</sup>.
- 13<sup>o</sup> Nominations statutaires (art. 12 des statuts):  
 a) de 3 membres du comité,  
 b) du président de l'U. C. S.,  
 c) de 2 vérificateurs des comptes et 2 suppléants.
- 14<sup>o</sup> Divers; propositions des membres.
- 15<sup>o</sup> Conférence de M. le directeur J. Lorenz, Interlaken sur les Usines de la commune d'Interlaken.
- 16<sup>o</sup> Remise des diplômes aux employés ayant 25 ans de service.

Pour le comité de l'U. C. S.:

Le président: Le secrétaire général:  
 (sig.) *F. Ringwald.* (sig.) *F. Largiadèr.*

### Comité de l'U. C. S.

#### Rapport

à l'assemblée générale sur l'année 1926.

Pendant l'année écoulée le comité était composé comme suit:

MM. *Ringwald*-Lucerne, président, *Bertschinger*-Zurich, *Cagianut*-Berne, *Geiser-Schaffhouse*, de *Montmollin*-Lausanne, *Nicole*-Lausanne, *Niesz-Baden*, *Rochedieu*-Le Locle, *Trüb*-Zurich; secrétaire général: *F. Largiadèr*; secrétaire de la division économique: *O. Ganguillet*.

L'assemblée générale ordinaire a eu lieu à Bâle le 14 août; le bulletin 1926 a rapporté à son sujet dans les N<sup>o</sup>s 8 et 9. L'Union des centrales aussi bien que les directeurs des différentes entreprises ont concentré leurs efforts sur les nombreux travaux de préparation pour l'exposition de Bâle et la Conférence mondiale de l'énergie.

Les conditions économiques des centrales n'ont guère changé par rapport à l'année précédente. La plupart des industries se trouvent en période de stagnation, et leurs *besoins en énergie* sont en général demeurés stationnaires. La vente d'énergie aux petits abonnés, par contre, se développe partout lentement mais continuellement. L'augmentation des recettes totales reste proportionnellement inférieure à l'augmentation du débit total, ce qui provient, d'une part, du fait que c'est plutôt le débit en énergie de nuit et en énergie inconstante, dont le prix est bas, qui se développe et, d'autre part, d'une réduction assez sensible des prix de vente constatée en plusieurs endroits. Par-

tout les centrales s'efforcent de maintenir, malgré le renchérissement général, les prix de l'énergie à un niveau aussi bas que possible. Dans certains cas, ils sont même tombés en dessous des prix d'avant-guerre.

*L'exposition internationale de navigation intérieure et d'exploitation des forces hydrauliques* a été une occasion pour nos centrales et notre association de renseigner le public sur la situation de notre industrie. Plusieurs centrales ont exposé des plans détaillés et des graphiques illustrant les modifications survenues, au cours des années, dans les variations de la charge journalière. L'U. C. S., de concert avec l'école polytechnique fédérale, avait exposé, dans le hall central, des tableaux, des graphiques et des reliefs qui permettaient de s'orienter sur l'importance actuelle et les conditions de la production et de la distribution de l'énergie électrique. A part les données statistiques, on y remarquait surtout deux reliefs, l'un indiquant sur une carte au 100 000<sup>me</sup> la distribution des centres de production et des consommateurs, l'autre illustrant la variation, au courant de l'année, de la puissance disponible dans l'ensemble des centrales au fil de l'eau et la variation de la puissance nécessaire pour satisfaire les consommateurs. Ce second relief montrait clairement le rôle important joué par les centrales à bassin d'accumulation et permettait d'apprécier les quantités d'énergie qui demeurent inutilisées. L'établissement du relief a été le point de départ d'une statistique plus approfondie de la production d'énergie. La continuation de cette statistique à intervalles très courts et embrassant les centrales de plus

de 1000 kW fut décidée à Olten le 29 octobre 1926 par une assemblée des centrales les plus importantes. Les premières publications la concernant ont eu lieu en 1927 (voir bulletin A. S. E. 1927, N° 3).

Le rapport entre l'énergie utilisée et celle qui demeure inutilisée est devenu, grâce aux bassins d'accumulation, à la possibilité d'exporter et à l'emploi intense de l'énergie de nuit, beaucoup plus favorable qu'il n'était il y a peu d'années. Le bulletin 1926, N° 8, contient une description détaillée de l'exposition et une photographie du relief concernant la production. Les deux reliefs font aujourd'hui partie de la collection de modèles de l'école polytechnique et sont accessibles à tout le monde. L'exposition de Bâle a été cause du choix de cette ville pour les assemblées générales de l'A. S. E. et de l'U. C. S., et l'occasion pour la convocation d'une *Conférence mondiale de l'énergie*. Nous renonçons à entrer dans les détails au sujet de ses réunions. La conférence mondiale et l'exposition ont été pour beaucoup de techniciens étrangers l'occasion d'apprendre à connaître la situation de l'industrie suisse de l'énergie. Tous ont exprimé des jugements très favorables sur les résultats obtenus par les producteurs et distributeurs suisses. Ils ont apprécié surtout l'emploi intense de l'énergie de nuit dans les ménages et ont constaté avec plaisir que les moteurs thermiques pour service continu ont presque complètement disparu chez les industriels suisses. Il est évident que ce résultat est dû aux tarifs très bas et à une différenciation rationnelle entre les prix de l'énergie de jour et ceux de l'énergie de nuit.

Alors que l'année 1925 avait débuté avec une période de sécheresse très prononcée, l'année 1926 nous a apporté des *conditions hydrauliques* très favorables. Non seulement il a été facile aux centrales de satisfaire toutes les demandes en énergie pour éclairage et force motrice, mais elles ont pu mettre en outre à la disposition de leur clientèle des quantités considérables d'énergie inconstante pour des applications thermiques. Dans ces conditions, l'exportation a, de son côté, atteint un chiffre qui dépasse sensiblement celui de l'année précédente.

On travaille très activement aux nouvelles usines dont nous parlions l'année passée déjà: l'usine d'Oberhasli et celle de Rybourg-Schwörstadt sur-le-Rhin. Une autre usine, Peuffaire II, est en voie de construction dans le canton de Vaud et sera probablement achevée en 1927. Par la mise en service de ces trois usines, la quantité d'énergie dont nous disposerons en Suisse sera augmentée de 15 % environ. Le rapport entre la puissance minimum, la puissance moyenne et la puissance maximum débitées au cours d'une journée ouvrable varie actuellement, pour l'ensemble des centrales suisses, entre 0,7 : 1 : 1,45 et 0,67 : 1 : 1,55.

Les questions économiques soulevées en 1924 par le postulat Grimm n'ont pas encore été liquidées. La commission du Conseil national a prié le Conseil fédéral d'étudier de plus près certains points. Invités par le Conseil fédéral, nous lui avons fait connaître notre manière de voir par une lettre en date du 23 novembre

1926, après avoir consulté les directeurs des principales entreprises des différentes régions suisses. (Voir bulletin 1926, N° 12, page 612 et suiv.)

Nous avons exprimé l'avis que la création de nouvelles ordonnances, de nouvelles commissions et de nouvelles fonctions ne pouvait pas améliorer la production et la distribution de l'énergie, qu'elle ne pourrait avoir qu'un effet paralysant. Nous avons fait ressortir que, pour obtenir la concentration des lignes aériennes désirables en certains endroits de la Suisse, il suffirait que le Conseil fédéral chargeât la commission fédérale pour les installations électriques d'envisager les possibilités techniques, de faire des propositions convenables pour réaliser cette concentration, et qu'il n'accordât le droit d'expropriation que lorsque les distributeurs d'énergie auraient accepté les mesures proposées par la commission fédérale compétente.

Notre lettre a attiré l'attention sur les résultats obtenus jusqu'à ce jour en fait de normalisation des périodicités et des tensions. Elle a rappelé la statistique technique qui paraît depuis de longues années et la statistique concernant la production, que les grandes centrales ont décidé de faire paraître régulièrement.

En ce qui concerne l'utilité de posséder en Suisse une usine thermique de réserve et des prescriptions concernant l'échange et le transit, deux questions soulevées aussi par la commission du Conseil national, nous avons fait ressortir que, pour l'instant, une telle usine de réserve générale n'est pas nécessaire et que l'échange et le transit utile entre centrales se fait journallement, aujourd'hui déjà, sans que le public s'en aperçoive, donc que des prescriptions spéciales à ce sujet n'auraient aucune utilité et ne pourraient que provoquer des complications.

La *situation financière* des entreprises de production et de distribution d'énergie est demeurée normale. A la suite d'une enquête entreprise par notre secrétariat, il a été établi qu'un sixième des sommes payées par les consommateurs suisses pour leur énergie prend le chemin des caisses cantonales, soit sous forme d'impôts, soit sous forme de bénéfices nets. Cela prouve que l'industrie de la production et distribution d'énergie rend, sous deux rapports, à la population d'éminents services: 1<sup>o</sup> en lui fournissant de l'énergie à bas prix, 2<sup>o</sup> en déchargeant sensiblement les contribuables.

La *statistique des salaires*, entreprise en 1924, a été renouvelée au printemps 1926. Elle a démontré que les salaires n'ont pas subi de modifications sensibles, ce qui était à prévoir, ou que le coût de la vie est resté à peu près stationnaire.

La *commission des assurances* a décidé, à la suite d'un rapport du secrétariat, de dénoncer le contrat collectif d'assurances de responsabilité civile passé avec cinq compagnies d'assurance et renouvelé la dernière fois en décembre 1922. Elle a chargé le secrétariat général d'étudier de plus près la possibilité d'assurance par une société coopérative, et elle a demandé au comité de lui allouer un crédit afin de pouvoir consulter des spécialistes dans ce genre d'assurance. L'é-

tude sera poursuivie en 1927. *La caisse de pensions de centrales suisses d'électricité*, créée autrefois par la commission des assurances, rend de précieux services. Le déficit, qui au début fut égal à 49 % de la somme des traitements, n'est plus aujourd'hui que de 38 % environ. Depuis sa création, la caisse a déjà versé fr. 255 800 de pensions à des invalides, des veuves et des orphelins.

*Commission pour l'étude des tarifs d'énergie.* Les renseignements collectionnés en 1925 ont permis au secrétariat d'établir des tableaux comparatifs très étendus concernant les prix de l'énergie dans les différentes régions de la Suisse. La commission avait à décider de la forme à donner aux tableaux et à choisir les exemples devant servir de base à la comparaison. Les entreprises qui avaient contribué à ce travail considérable ont reçu gratuitement la collection des tableaux comparatifs; aux autres elle n'a été fournie que sur demande spéciale et contre finance. Ainsi que l'on pouvait s'y attendre, l'enquête a démontré que les prix payés pour l'énergie sont aujourd'hui encore très différents d'un endroit à l'autre, que les écarts ne sont cependant pas plus considérables que ceux que l'on constate pour les loyers, les impôts, etc. Ceux-ci s'adaptent, comme les prix de l'énergie, aux conditions économiques particulières et différeront toujours. Quoi qu'il en soit, ils sont partout et sauf de très rares exceptions dues à des conditions techniques spéciales, dans tous les cas très inférieurs à ceux qu'un abonné aurait à payer s'il voulait produire lui-même son énergie.

La commission s'occupe actuellement de l'établissement d'un règlement normal pour la fourniture de l'énergie aux abonnés.

*La commission pour la loi d'expropriation* s'est réunie au courant de l'été et s'est occupée de la rédaction d'une requête au Conseil fédéral, laquelle a été publiée au bulletin 1926, N° 11, page 540 et suiv. Nous espérons que les législateurs tiendront compte de nos desiderata, et nous insisterons dans tous les cas par tous les moyens pour qu'il en soit ainsi.

Le rapport du secrétariat de l'A. S. E. et de l'U. C. S. parle, à la page 302 du présent bulletin, des *travaux des commissions mixtes*. Il renseigne en particulier sur les travaux des diverses *commissions pour la révision des prescriptions concernant les installations à fort courant*.

Après une longue interruption de ses travaux, la *commission pour applications thermiques* s'est réunie à nouveau pour entendre un rapport concernant un potager électrique à accumulation de chaleur de construction nouvelle. Les principes qui sont à la base de ce nouveau potager permettent d'espérer un succès; l'inventeur a obtenu du fonds de l'Aluminium Neuhausen une notable subvention pour exécuter des essais préliminaires et pour construire un potager d'essai. Notre commission, de son côté, a prié le comité de l'U. C. S. d'accorder une subvention pour la poursuite des études, dans le cas où les premiers essais démontreraient que le nouveau potager présentera des avantages sérieux sur les types aujourd'hui connus.

*Les examens de candidats installateurs*, qui sont organisés de concert avec l'association des installateurs électriciens, ont eu lieu, comme d'ordinaire, tantôt à Zurich, tantôt à Berne. Les centrales qui ont recours à cette institution (voir bulletin 1924, N° 12, page 639) sont de plus en plus nombreuses, et nous devons penser à augmenter le nombre de experts pouvant exercer les fonctions d'examinateur. En 1926, 60 candidats ont subi les examens, 20 ont été recommandés pour être concessionnés. Nous recommandons aux centrales d'utiliser notre organisation chaque fois qu'elles se trouveront en présence d'une demande de concession.

Dans le courant de l'automne, l'*Union suisse des installateurs électriciens* a formulé, au sujet des rapports entre centrales et installateurs, un certain nombre de desiderata, que nous avons examinés et discutés avec le comité de cette association. Il s'agit de vœux concernant la part des centrales dans l'exécution des installations, la protection des installateurs concessionnés, l'octroi des concessions uniquement à des installateurs ayant subi des examens et une entente éventuelle au sujet des prix de vente des appareils électriques courants. Nous avons exprimé notre vif désir d'entretenir de bons rapports avec les installateurs, mais nous les avons rendus attentifs que des accords détaillés ne pouvaient intervenir qu'entre chaque centrale individuellement et les installateurs de la région. Une circulaire traitant de la question a plus tard été adressée aux centrales, au printemps 1927.

Une délégation de notre comité avait pris contact avec l'*Union suisse des consommateurs d'énergie électrique*, dans le but d'arriver à une entente dans les questions soulevées par la motion Grimm.

Le comité de l'U. C. S. ne prétend pas que la production et la distribution d'énergie ne soient plus susceptibles de perfectionnements. Il est cependant d'avis que la législation actuelle n'empêche ni son développement, ni les améliorations et que c'est précisément à l'inexistence d'une multitude de lois que nous devons le développement réjouissant de notre industrie et la possibilité de pouvoir journallement procéder aux échanges que les débits variables de nos rivières rendent nécessaires. Le comité reconnaît parfaitement l'utilité de la concentration de certaines lignes à haute tension et de relevés réguliers concernant l'énergie disponible, et c'est pour cela qu'il organise une statistique de la production d'énergie et qu'il a spécifié dans la requête du 23 novembre 1926 qu'il serait utile que la commission fédérale pour les installations électriques tînt compte, dans ses rapports au Conseil fédéral, des possibilités de simplification des réseaux.

Il est regrettable que les représentants de l'Union des consommateurs aient cru devoir réaliser leurs désirs au moyen d'une réglementation fédérale intense. Persuadés que des prescriptions telles que les consommateurs les ont proposées dans leur requête du 13 novembre supposent une nouvelle législation et entraîneraient des difficultés considérables, nos délégués ont engagé les délégués des consommateurs à se rallier à nos propositions. Ils leurs

ont proposé en outre de créer une commission de conciliation, présidée par un juge de métier, pour aplanir les différends qui peuvent surgir entre producteurs et consommateurs d'énergie. Cette institution aurait sans doute eu une influence utile aux deux parties et si elle n'avait pas eu l'effet attendu, il eût alors été assez tôt pour recourir à une réglementation plus compliquée. Presque partout il a été constaté que, dans les questions économiques, des institutions de ce genre sont plus efficaces que des règlements officiels. Nous regrettons que les représentants autorisés de notre industrie n'aient pas cru devoir accepter cette proposition. Jamais il n'a été dans notre intention d'exclure complètement l'influence des autorités fédérales; nous avons indiqué, nous-mêmes, les questions dans lesquelles elle est nécessaire; dans d'autres questions très nombreuses, par contre, une entente par le moyen proposé par nous nous paraissait préférable.

Le résultat de l'enquête entreprise l'année passée par l'Union des consommateurs, avec l'aide financière de la Fondation nationale pour le développement de l'économie nationale suisse au moyen de recherches scientifiques, n'a pas encore été publié. On sait que cette enquête avait pour but de déterminer la quantité d'énergie qui pourrait être utilisée par l'industrie, en plus de celle absorbée par elle dès aujourd'hui. L'enquête a démontré que les besoins de l'industrie en énergie pour l'éclairage et les forces motrices sont satisfaits et qu'il ne pourrait être question que d'accumuler les débouchés en énergie inconstante.

La section des achats de l'U. C. S. s'est occupée cette année, non seulement de l'achat de lampes, d'huile pour transformateurs et de conducteurs isolés, mais aussi d'appareils électro-thermiques. Elle a conclu un arrangement avec les fabricants suisses de ce genre d'appareils qui, depuis quelques mois, ont formé un syndicat. L'A. S. E. ayant établi des normes pour les conducteurs isolés, la section des achats a dû convenir avec les fabricants qu'à l'avenir ils adapteraient leurs produits à ces nouvelles prescriptions.

Un représentant des fabricants de lampes a proposé, au printemps 1926, de créer entre associations intéressées et sous l'égide de l'A.S.E. une société pour le perfectionnement de l'éclairage, comme il en existe déjà ailleurs, laquelle aurait pour but d'étudier les questions se rattachant à l'éclairage, et de faire connaître et répandre des méthodes perfectionnées. Le «Comité suisse de l'éclairage», consulté en premier lieu, a été d'avis que, vu l'exiguité du territoire

suisse, il n'était pas nécessaire de former une nouvelle société, mais qu'on pourrait nommer une commission pour «la technique de l'éclairage» qui réunirait les intéressés, comme il a été procédé pour constituer la commission permanente de corrosion. Fin 1926, aucune décision définitive n'avait encore été prise.

*Union internationale de producteurs et distributeurs d'énergie électrique.* L'U. C. S. est membre de ce groupement depuis l'année passée. L'Union internationale comprend actuellement huit associations européennes et l'Union des centrales des Etats-Unis. Au congrès de Rome, organisé par l'Union internationale, cinq délégués suisses ont pris part; un compte-rendu détaillé de ce congrès se trouve au bulletin 1926, N° 10, pages 488/89.

*Rapports avec d'autres associations.* Nous avons reçu l'invitation aux assemblées générales de

L'Union suisse des installateurs électriciens, à Zurich;  
Vereinigung der Elektrizitätswerke E. V., Berlin;  
Verband Deutscher Elektrotechniker, Berlin;  
Verband der Elektrizitätswerke Wien, Vienne. Notre association s'est fait représenter dans la plupart des cas.

*L'état des membres de l'U. C. S.* a subi en 1926 les modifications suivantes:

Nombre des membres au 1 <sup>er</sup> janvier 1926	362
Sorties au cours de 1926 . . . . .	5
	357
Entrées nouvelles en 1926 . . . . .	3
Etat des membres au 21 décembre 1926 .	360

*Finances.* Les comptes de l'U. C. S. ainsi que le bilan sont exposés à la page 313, ceux de la section des achats à la page 315.

Le compte de l'Union présente avec fr. 82 927.05 aux recettes et fr. 77 003.93 aux dépenses, un excédent de recettes de fr. 5923.12.

Le bilan s'élève au 31 décembre 1926 à fr. 209 813.97.

Nous proposons de prélever sur l'excédent de recettes une somme de fr. 4000 pour construire un tableau de résistances destiné à déterminer les courants de court-circuit, et de reporter fr. 1923.12 à compte nouveau.

Zurich, le 4 mai 1927.

Pour le comité  
de l'Union de centrales suisses d'électricité,  
Le président: Le secrétaire général:  
(sig.) F. Ringwald. (sig.) F. Largiadèr.

## U.C.S.

## Compte pour l'année 1926.

	Budget fr.	Compte fr.
<i>A. Recettes :</i>		
Cotisations des membres . . . . .	47 500.—	50 085.—
Intérêts . . . . .	8 700.—	8 387.85
Subvention prise sur les recettes de la Section des achats pour buts généraux . . . . .	12 000.—	12 000.—
Réserve provenant de l'exercice 1924	10 000.—	10 000.—
Recettes diverses . . . . .	—	1 854.20
Gain sur le cours des valeurs . . . . .	—	600—
	<b>78 200.—</b>	<b>82 927.05</b>
<i>B. Dépenses :</i>		
Solde de l'année précédente . . . . .	—	1 818.07
Cotisations à d'autres associations . . . . .	600.—	1 142.50
Subvention ordinaire au Secrétariat général de l'A. S. E. et de l'U. C. S.	56 500.—	56 500.—
Subvention à la Station d'essai des matériaux et à la Station d'étalement pour loyer dans l'immeuble . . . . .	3 000.—	3 000.—
Impôts (sans les impôts de la Section des achats) . . . . .	800.—	1 201.80
Subvention pour l'impression de la petite statistique des centrales suisses d'électricité . . . . .	2 000.—	—
Divers et imprévu . . . . .	15 300.—	13 341.56
Excédent des recettes . . . . .	—	5 923.12
	<b>78 200.—</b>	<b>82 927.05</b>

## Bilan au 31 décembre 1926.

	Doit fr.	Avoir fr.
Compte capital . . . . .	—	121 751.15
Compte du fonds de réserve . . . . .	—	80 231.75
Compte caisse . . . . .	176.35	—
Compte banque . . . . .	42 022.50	—
Carnet de dépôt . . . . .	10 400.30	—
Compte chèques postaux . . . . .	214.82	—
Association suisse des Electriciens . . . . .	54 928.—	—
Compte cotisation . . . . .	420.—	—
Réserve pour des cours économiques . . . . .	—	355.45
Cotisation payée pour 1927 . . . . .	—	1 410.—
Compte de réserve des cotisations de membres . . . . .	—	142.50
Compte valeurs . . . . .	101 652.—	—
Compte profits et pertes:		
Excédent des recettes . . . . .	—	5 923.12
	<b>209 813.97</b>	<b>209 813.97</b>

**U.C.S.**  
**Budget pour l'année 1928.**

	fr.
<i>A. Recettes:</i>	
Cotisations des membres . . . . .	56 000.—
Intérêts . . . . .	8 400.—
Subvention de la Section des achats pour buts généraux . . . . .	10 000.—
	<b><u>74 400.—</u></b>
<i>B. Dépenses:</i>	
Cotisation à d'autres associations . . . . .	1 400.—
Subvention ordinaire au Secrétariat général de l'A.S.E. et de U.C.S. . . . .	59 500.—
Impôts (sans les impôts de la Section des achats) . . . . .	1 000.—
Subvention pour l'impression de la statistique des centrales suisses d'électricité	2 000.—
Subvention à la commission d'étude pour prévenir les accidents . . . . .	2 000.—
Divers et imprévu . . . . .	8 500.—
	<b><u>74 400 —</u></b>

**Section des Achats de l'U.C.S.**

*Rapport*

à l'assemblée générale de  
l'Union de Centrales Suisse d'Electricité  
sur l'année 1926

Le nombre des lampes achetées par les centrales d'électricité au cours de l'année 1926 a atteint 2 332 400. Environ 80% de ces lampes ont été fabriquées en Suisse. La normalisation dans la fabrication des lampes, prévue depuis quelque temps déjà, a eu lieu en 1926. Une circulaire de la section des achats a renseigné les centrales très en détail sur le rapport entre le pouvoir éclairant des lampes nouvelles désignées par la puissance absorbée et les lampes anciennes avec désignation en bougies. Les centrales ont pu acheter des lampes de ce dernier type jusqu'à la fin de 1926. Une délégation du comité de l'U.C.S. a discuté avec les représentants des fabricants au sujet des prix et des rabais. On a convenu un prix unique pour les lampes de 15, 25 et 40 watts. Rien n'a été changé à la bonification pour couvrir les frais d'essais. Le Secrétariat de l'U.C.S. et la station d'essai ont établi, après discussion avec les fabricants, les conditions techniques pour la fourniture des nouvelles lampes.

Si le nombre des lampes achetées est cette année un peu supérieur à ce qu'il était l'année précédente, cela provient du fait que quelques centrales ont constitué un stock de lampes de l'ancien type. Les achats de l'année prochaine seront d'autant moins importants. D'une manière générale on constate un recul dans le chiffre des lampes achetées par les centrales et cela tout particulièrement dans quelques grandes villes. Il serait à désirer que les centrales fissent leur possible pour que leurs abonnés trouvent toujours à acheter des lampes munies de la garantie donnée par notre marque (U.C.S.). Les mesures faites à la station d'essai démontrent

que, malgré l'entente des fabricants, il existe encore des différences de qualité très notables entre leurs produits. Il y a donc grand intérêt à poursuivre les vérifications régulières, et il est évident que la marque de garantie conserve toute sa valeur.

La convention passée en 1923 avec les fabricants de *conducteurs isolés et de tubes protecteurs* a été renouvelée. Du 1<sup>er</sup> juin 1925 au 31 mai 1926 il a été fourni 2 165 000 m de conducteurs isolés et les ristournes au centrales se sont montées à fr. 37 000.—.

Il a été convenu avec les fabricants que leurs produits correspondraient à l'avenir aux "normes de l'A.S.E. pour conducteurs isolés destinés aux installations intérieures" et qu'ils seraient munis du fil distinctif de qualité.

*Les fournitures d'huile* pour transformateurs, qui ont été faites sur la base de notre convention, se sont montées à environ 150 tonnes. Elles ont toujours été conformes aux normes de l'A.S.E.

A la suite de la formation d'un syndicat entre les *fabricants d'appareils électrothermiques*, nous avons passé une convention avec ce groupement au sujet des rabais et ristournes à consentir aux centrales d'électricité. Les décomptes se feront pour la première fois en 1927 et alors seulement nous pourrons nous rendre compte si nos arrangements sont en rapport avec l'importance des commandes des centrales.

*Finances.* Les comptes et le bilan figurent ci-après. Nous proposons d'incorporer de l'excédent, se montant à fr. 24 016.19, fr. 10 000.— au fonds de réserve de la Section des achats, fr. 10 000.— au compte-capital de l'U.C.S. et de reporter le surplus, soit fr. 4 016.19, à compte nouveau.

*Zurich, le 4 mai 1927.*

Pour la Section des Achats de l'U.C.S.  
Le président de l'U.C.S.: Le délégué:  
(sig.) *F. Ringwald.* (sig.) *O. Ganguillet.*

**Section des achats de l'U. C. S.**  
**Compte pour l'année 1926.**

	<i>Budget</i> fr.	<i>Compte</i> fr.
<i>A. Recettes:</i>		
Solde de l'année précédente . . . . .	—	3 736.23
Provision sur la vente des lampes à incandescence . . . . .	46 000.—	69 372.71
Provision sur la vente des fils isolés et de l'huile . . . . .	3 000.—	9 537.10
Intérêts . . . . .	1 800.—	2 589.05
Gain sur les cours des valeurs au 31 décembre 1926 . . . . .	—	167.50
	<b>50 800.—</b>	<b>85 402.59</b>
<i>B. Dépenses:</i>		
Indemnité au Secrétariat général pour la gestion des affaires . . . . .	10 000.—	10 000.—
Indemnité à la Station d'essai des matériaux . . . . .	23 000.—	34 686.35
Essais de l'huile par la Station d'essai des matériaux . . . . .	1 500.—	1 713.—
Subvention pour buts généraux de l'U. C. S. . . . .	12 000.—	12 000.—
Impôts . . . . .	1 900.—	2 497.20
Divers et imprévu . . . . .	1 600.—	489.85
Excédent des recettes (solde de l'année précédente y compris) . . . . .	800.—	24 016.19
	<b>50 800.—</b>	<b>85 402.59</b>

**Bilan au 31 décembre 1926.**

	<i>Doit</i> fr.	<i>Avoir</i> fr.
Fonds de réserve . . . . .	—	25 000.—
Compte caisse . . . . .	147.28	—
Compte banque . . . . .	1 925.85	—
Débiteurs divers . . . . .	18 129.41	—
Réserves . . . . .	—	15 000.—
Créditeurs (Institutions de contrôle de l'A. S. E.) . . . . .	—	24 686.35
Compte valeurs . . . . .	68 500.—	—
Solde actif . . . . .	—	24 016.19
	<b>88 702.54</b>	<b>88 702.54</b>

**Section des achats de l'U. C. S.**  
**Budget pour l'année 1928.**

	fr.
<i>A. Recettes:</i>	
Provision sur la vente des lampes à incandescence . . . . .	46 000.—
Provision sur la vente de l'huile et des conducteurs isolés . . . . .	3 000.—
Intérêts . . . . .	3 000.—
	<b>52 000.—</b>
<i>B. Dépenses:</i>	
Indemnité au Secrétariat général pour la gestion des affaires . . . . .	10 000.—
Indemnité à la Station d'essai des matériaux . . . . .	23 000.—
Essais de l'huile par la Station d'essai des matériaux . . . . .	1 500.—
Subvention pour buts généraux de l'U. C. S. . . . .	10 000.—
Impôts . . . . .	2 500.—
Divers et imprévu . . . . .	5 000.—
	<b>52 000.—</b>

**Propositions du comité de l'U. C. S. à l'assemblée générale du 18. juin 1927 à Interlaken.**

**No. 2 de l'ordre du jour:**

Le procès-verbal de la XXXXIV<sup>e</sup> assemblée générale, du 14 août 1926 (voir Bulletin 1926, No. 9, page 449 et suiv.), est approuvé.

**No. 3 de l'ordre du jour:**

Le rapport du comité sur l'année 1926 (page 309)<sup>1)</sup> est approuvé.

**No. 4 de l'ordre du jour:**

a) Le compte de l'Union pour l'année 1926 et le bilan au 31 décembre 1926 (page 313) sont approuvés et décharge est donnée au comité.

b) L'excédent de recettes de fr. 5923.12 est utilisé comme suit: fr. 4000.- sont réservés à l'acquisition d'un tableau pour la détermination expérimentale de courants de court-circuit et fr. 1923.12 sont reportés à compte nouveau.

**No. 5 de l'ordre du jour:**

Le rapport de la section des achats sur l'année 1926 (pag. 314) est approuvé.

**No. 6 de l'ordre du jour:**

a) Le compte de la section des achats pour l'année 1926 et le bilan au 31 décembre 1926 (page 315) sont acceptés et décharge est donnée au comité.

b) L'excédent de recettes de fr. 24 016.19 est utilisé comme suit:

1 <sup>o</sup> Versement au fonds de compensation de la section des achats	fr. 10 000.-
2 <sup>o</sup> Versement au compte capital de l'U. C. S. . . . .	" 10 000.-
3 <sup>o</sup> Report à compte nouveau . . . . .	fr. 24 016.19

**No. 7 de l'ordre du jour:**

Le budget de l'U. C. S. pour 1928 (page 314) est approuvé.

**No. 8 de l'ordre du jour:**

Le budget de la section des achats pour 1928 (page 315) est approuvé.

**No. 9 de l'ordre du jour:**

Les cotisations des membres pour l'année 1927 sont fixées comme suit:

Membres avec un capital:

fr. .	fr.	fr.
de moins de	50 000.-	30.-
de 50 000.- à 250 000.-		60.-
de 250 000.- à 1 000 000.-		150.-
de 1 000 000.- à 5 000 000.-		340.-
de 5 000 000.- à 10 000 000.-		600.-
de plus de	10 000 000.-	900.-

**No. 10 de l'ordre du jour:**

L'assemblée générale prend connaissance du rapport et du compte du secrétariat général pour l'année 1926 (page 302), approuvés par la commission d'administration.

**No. 11 de l'ordre du jour:**

L'assemblée générale prend connaissance du budget du secrétariat général pour 1928 (page 306), approuvé par la commission d'administration.

<sup>1)</sup> Quand le No. du Bulletin n'est pas indiqué, il s'agit du présent numéro.

**No. 12 de l'ordre du jour:**

L'assemblée générale prend connaissance du rapport et du compte du Comité Suisse de l'Eclairage (C. S. E.) sur l'année 1926 et du budget pour 1928 (page 307).

**No. 13 de l'ordre du jour:**

a) Nomination de 3 membres du comité; conformément à l'art. 15 des statuts, le mandat expire fin 1927 pour MM.

G. Nicole, Lausanne,  
F. Ringwald, Lucerne,  
E. Rochedieu, Le Locle.

Monsieur Nicole se représente aux suffrages de l'U. C. S. Monsieur Rochedieu, par contre, désire se retirer au 31 décembre 1927. Le comité propose d'élire à sa place M. C. Andreoni, directeur du service électrique de la ville de Lugano.

b) Nomination du 3<sup>e</sup> membre du comité et du président de l'U. C. S. Monsieur le directeur Ringwald a demandé à plusieurs reprises d'être déchargé de ses fonctions au comité de l'U. C. S. Le comité regretterait beaucoup cette démission et propose à l'assemblée de réélire son président. M. Ringwald serait disposé, si l'assemblée ratifie cette proposition, à garder sa charge pour le moment.

c) Nomination de 2 vérificateurs des comptes et de 2 suppléants: Le comité propose de réélire le réviseur actuel, M. P. Corboz, Sion, et d'élire à la place de M. Andreoni, qui passe au comité, M. E. Graner, St-Imier, comme *vérificateur des comptes*. Cette nomination, avec la démission de M. O. Kuoni, Coire, entraîne l'élection de 2 nouveaux suppléants. Le comité propose MM. G. Lorenz, Thusis et R. Schmidt, Lausanne.

**Rapport et proposition des commissaires-vérificateurs de l'U. C. S. à l'assemblée générale.** En vertu de notre mandat, nous avons examiné aujourd'hui le compte de l'U. C. S. pour l'année 1926. Nous avons constaté l'existence des certificats de dépôt des valeurs figurant à l'inventaire et vérifié le solde en caisse. Le compte des profits et pertes et le bilan concordent avec les inscriptions au grand-livre. Nous avons en outre procédé à quelques pointages dans la tenue des livres. D'ailleurs, nous avons pu nous appuyer sur un rapport très approfondi de la Société fiduciaire suisse.

Nous avons vérifié de même le compte de la Section des achats de l'U. C. S. pour l'année 1926 et constaté ici également l'existence des certificats de dépôt des valeurs et la concordance des inscriptions avec l'état de la caisse.

Les deux comptes ont été tenus en ordre parfait; nous proposons de les accepter et d'accorder décharge au comité, avec remerciements au comptable.

Zurich, le 10 mai 1927.

(sig.) *P. Corboz.*

(sig.) *C. Andreoni.*

**Assemblées annuelles 1927 à Interlaken.** Nos membres voudront bien prendre note de ce qui suit:

1<sup>o</sup> Le secrétariat général possède une petite réserve du programme inséré au Bulletin No. 4; des exemplaires isolés, avec bulletin de versement, sont donc encore à la disposition des intéressés.

2<sup>o</sup> Après publication au Bulletin No. 4, la liste des hôtels a subi quelques changements et adjonctions dans les classes 2a, 2b, 2c et 3a. Nous donnons ci-après la liste *complète*, en répétant que les prix indiqués s'entendent pour *une nuit, avec petit déjeuner*, pourboire non compris.

3<sup>o</sup> *Visite des chantiers des Forces Motrices de l'Oberhasli S.A.* La direction des Forces Motrices de l'Oberhasli offre gracieusement la visite de ses installations en construction à un nombre restreint de membres de l'A.S.E., si le temps est favorable. Il ne sera pas encore possible de monter jusqu'à l'hospice du Grimsel, de sorte qu'on devra se contenter de visiter la partie inférieure. Les Forces Motrices de l'Oberhasli

prendraient à leur charge le transport d'une vingtaine de personnes depuis Meiringen et leur offrirait un lunch très simple. Le programme sera le suivant:

8.24 h. Départ d'Interlaken-Est,  
9.20 h. Arrivée à Meiringen.

Transport à Innertkirchen par le chemin de fer de service des Forces Motrices de l'Oberhasli. Exposé des travaux dans le bâtiment de la direction. Visite de la station inférieure du téléphérique, etc.

11.30 h. Départ pour la Handeck par automobile;

12.30 h. Arrivée à la Handeck; visite du chantier par groupes. Montée au Gelmersee en funiculaire; lunch à Gelmer ou à la Handeck.

15.00 h. env. Départ de la Handeck,

16.00 h. env. Arrivée à Meiringen,

18.00 h. Départ pour Lucerne (Brunig),

16.31, 17.27 ou 19.41 h. Départ pour Interlaken.

On pourra s'annoncer pour cette excursion le 19 juin, avant l'ouverture de l'assemblée générale de l'A.S.E., au Kursaal d'Interlaken.

Classe	Hôtel	Prix fr.
1	Regina-Palace & Jungfraublick au Rugenpark . . . . .	11.—
1 a	Grand Hôtel Victoria, Höheweg . . . . .	11.—
	Grand Hôtel Jungfrau, Höheweg . . . . .	9.—
1 b	Beaurivage Grand Hôtel, Höheweg; Hôtel Schweizerhof, Höheweg; Grand Hôtel Mattenhof au Rugenpark; Hôtel Royal St-Georges, Höheweg . . . . .	9.75
	Hôtel Savoy, Höhepromenade . . . . .	8.75
1 c	Carlton-Hôtel, Höheweg . . . . .	8.50
	Hôtel National & International, Höhepromenade; Hôtel Belvédère, Höheweg; Hôtel Splendide, Höheweg . . . . .	7.50
2 a	Hôtel du Lac, près de la station Interlaken-Est; Eden-Hôtel, près de la gare d'Interlaken . . . . .	8.—
	Hôtel Oberland, Höheweg; Hôtel du Nord, Höheweg; Hôtel Bellevue, au bord de l'Aar; Park Hôtel, près de la Höhepromenade; Bristol Terminus, près de la gare d'Interlaken; Hôtel Interlaken, Höheweg; Hôtel Jura, près de la gare d'Interlaken; Hôtel Bernerhof, près de la gare d'Interlaken; Hôtel Central & Continental, près de la gare d'Interlaken . . . . .	7.—
2 b	Hôtel Krebs, rue de la gare; Hôtel Bavaria, Höheweg; Waldhotel Unspunnen au Rugenpark; Hôtel Gotthard & Brésil, près de la gare, d'Interlaken; Hôtel du Pont, au bord de l'Aar; Hôtel Europe, Interlaken-Est; Hôtel Weisses Kreuz, Höheweg; Hôtel Hirschen, Höheweg; Hôtel Alpenblick, près de la station d'Interlaken-Est; Hôtel Simplon, près de la gare d'Interlaken . . . . .	6.50
2 c	Hôtel Harder, Harderstrasse; Hôtel Horn, Harderstrasse; Hôtel Touriste, près de la gare d'Interlaken; Hôtel Merkur, gare d'Interlaken; Pension Quisisana, Höhepromenade; Hôtel-Pension Alpina au Rugenpark; Hôtel Beau-Site, près de la gare d'Interlaken . . . . .	6.—
3 a	Hôtel Sonne au Rugenpark; Hôtel Löwen, près de la poste; Hôtel Bären, Marktplatz; Hôtel Schwanen, près de la poste; Hôtel Blume, Jungfraustrasse; Hôtel de la Paix, Bernastrasse; Pension Beauséjour, Waldeggstrasse; Hôtel Helvetia; Hôtel Krone; Pension Rugenpark, Rugenparkstrasse; Pension Iris, Gartenstrasse; Pension Flora, Rugenparkstrasse . . . . .	5.50